

Question écrite au Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale sur « Les chiffres relatifs à la mesure zéro coti. » - 31/5/2017

Vous vous êtes récemment félicité du succès de la mesure "zéro coti", visant l'exonération des cotisations sociales patronales relatives à l'engagement d'un premier travailleur. Au premier semestre 2016, vous notiez une augmentation de 3.500 nouveaux primo-employeurs par rapport à 2015. 1. Quels sont précisément les chiffres des primo-employeurs en 2013, 2014, 2015 et 2016? 2. Nous arrivons bientôt à la fin du premier semestre 2017. Quelle tendance semble se dessiner concernant celui-ci et quelle évolution constatez-vous par rapport aux années antérieures? 3. Pouvez-vous indiquer quel est le coût - manque à gagner - pour la gestion globale des travailleurs indépendants?

Réponse du Ministre :

Votre question relative au succès de la mesure "zéro coti" a recueilli toute mon attention. Vous évoquiez la communication que j'ai faite le 12 octobre 2016 concernant l'évolution du nombre de primo-employeurs (indépendants qui engagent pour la première fois) au premier semestre 2016. En effet, ils étaient 12.694 nouveaux primo-employeurs au premier semestre 2015 pour 16.100 au premier semestre 2016, soit une augmentation de 3.406 unités. 1. Le nombre de primo-employeurs comptabilisés au premier semestre de chaque année est le suivant: 2. Un nouveau bilan a été fait pour l'ensemble de l'année 2016. Le nombre de nouveaux primo-employeurs a dépassé la barre des 30.000 en 2016. C'est donc une augmentation de 28 % par rapport à l'année précédente. Parmi ceux-ci, suivant les données enregistrés au 1er avril 2017, ceux qui ont pu bénéficier de la réduction "zéro cotisation sur le premier travailleur" s'élèvent à 16.393, soit une augmentation de 54 % par rapport à 2015. Ces résultats confirment le succès de cette mesure de suppression des cotisations sociales patronales principales. Je me réjouis tout d'abord de ces 30.024 employeurs qui ont pu franchir le pas de l'engagement. Mais je suis encore plus heureux que 16.393 indépendants aient pu bénéficier directement de la réduction à vie. Il faut bien sûr continuer à informer les employeurs sur les avantages de ce dispositif afin qu'ils soient encore plus nombreux à en bénéficier. La différence entre le total de primo-employeurs et le nombre d'employeurs qui ont pu bénéficier de la mesure "zéro coti" s'explique par le fait que tous les primo-employeurs ne peuvent bénéficier de la mesure. C'est parfois tout simplement lié au profil des employeurs/travailleurs, à une unité technique d'exploitation identique, etc. 3. Il n'y a pas de manque à gagner pour la gestion globale des travailleurs indépendants vu le fait que les travailleurs sont engagés dans le régime des travailleurs salariés.